

Michel BUR

MARTIN AURELL

EXCALIBUR DURENDAL JOYEUSE

La force de l'épée



puf

« J'ai l'honneur de faire hommage à l'Académie, au nom de son auteur, le livre de Martin Aurell intitulé *Excalibur, Durendal, Joyeuse. La force de l'épée*, édité aux Presses Universitaires de France en 2021, 317 pages. L'auteur est bien connu par ses travaux sur l'aristocratie provençale et sur le monde Plantagenet. Ici il adopte le parti original d'étudier un objet à tous égards représentatif de la civilisation médiévale, l'épée, saisie non dans une perspective chronologique et géographique, mais selon un ordre thématique clairement découpé en quatre parties : fabriquée par un forgeron quelque peu sorcier, l'arme, considérée comme invincible ou voulue comme telle, devient peu à peu symbole de domination dans la main des rois et des chevaliers, son usage et ceux qui la brandissent aux XII^e et XIII^e siècles s'inscrivant dans un cadre de plus en plus chrétien. Partant des légendes scandinaves

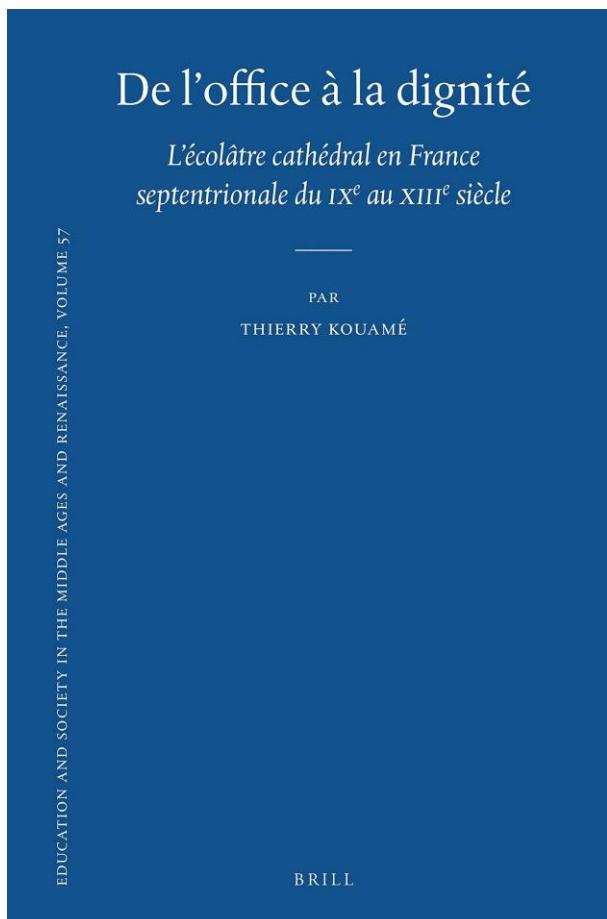
antérieures à l'an Mil, l'auteur glisse progressivement vers la littérature arthurienne et aussi la pensée politique découlant de la théorie des deux glaives, l'un spirituel et l'autre temporel, celui-ci - le temporel - étant de plus en plus subordonné au premier dans une perspective théocratique. Ainsi se trouve rétablie dans ses grandes lignes, par une documentation écrite longtemps imprégnée de thèmes anciens, une évolution chronologique qui s'impose au lecteur sans avoir été annoncée.

Trait remarquable de cet ouvrage, cette documentation, comme en témoigne la liste des sources qui dépasse aisément les deux cents titres. Martin Aurell a exploité une abondante littérature nordique qu'il a classée par thèmes et dont il a nourri chacune des subdivisions de ses chapitres. Un tel procédé évite les répétitions, introduit beaucoup de clarté dans l'exposé et multiplie en quelque sorte les prises de vue sur l'épée, la beauté de sa poignée, la dureté de sa lame, la flamboyance de ses deux tranchants et la richesse du baudrier (à ne pas confondre avec le fourreau) auquel elle est attachée. Sortie de l'atelier du forgeron Wieland, à l'origine merveilleuse et rendue invincible par toute sorte de formules incantatoires, elle devient peu à peu au cours des siècles signe extérieur de noblesse, symbole de la justice royale et attribut du chevalier, quand Wieland dans les textes du XIII^e siècle survit difficilement sous le nom de Galant. A l'origine aussi, les femmes ont fait usage de l'épée comme le rappelle Saxo Grammaticus qui recueille d'anciennes traditions. Découverte à la fin du XIX^e siècle, mais étudiée seulement en 2014-2017, la tombe de Birka contenait les restes d'une femme munie

d'une épée, d'un scamasax, de haches, lances, flèches, boucliers, avec les squelettes de deux chevaux. Il s'agit très probablement d'une inhumation ostentatoire exceptionnelle, les femmes entretenant plutôt dans leur milieu le souvenir des grands ancêtres et des affronts passés en vue d'une vengeance éclatante. D'ailleurs la place de la femme, éminente à divers égards dans le monde scandinave, ne se retrouve pas dans l'Europe du Sud beaucoup trop marquée par la coutume issue du droit romain.

Riche en références textuelles, l'ouvrage de Martin Aurell l'est beaucoup moins en références archéologiques en dépit de ce qui est annoncé dans l'introduction. Celles-ci se limitent à quelques notes en bas de pages concernant la soudure des tranchants ou la réparation d'une arme à l'aide d'un alliage cuivreux ou encore, au fil de la lecture, à l'évocation d'une épée viking, fabriquée probablement dans l'empire carolingien, ornée de filets d'or, d'argent ou de cuivre sinueux comme des serpents, avec aussi des chevrons évoquant les écailles de la vipère péliaude. Les analyses de laboratoire - opération nécessaire quand il s'agit de tels objets – ne sont alléguées qu'une fois à propos de l'épée d'apparat d'Oswald de Schrofenstein datant du XVe siècle. C'est encore à travers la *Saga de Théodoric de Vérone* rédigée vers 1250 que Martin Aurell indique la manière dont s'y prenait Velent (Wieland) pour forger un glaive à l'aide de déjections d'oies contenant des copeaux de fer. Or voici bientôt trois quarts de siècle qu'Edouard Salin a inauguré en France les études de laboratoire en travaillant sur la damasquinure des épées longues dites mérovingiennes, ce qui l'a conduit à la conclusion que les Barbares l'avait emporté sur les Romains à cause de la supériorité de leur armement. Il est regrettable que son nom ne figure ni dans le texte ni dans la bibliographie. Celle-ci, déjà surabondante, aurait pu mentionner du Tchèque Radomir Pleiner, *Iron in Archeology. Early European Blacksmiths*, 2006. Aujourd'hui, en France, il est exclu de découper la lame des épées pour en étudier les techniques de fabrication comme la qualité d'un métal plus ou moins cémenté, parce qu'on ne découpe pas, sans autorisation spéciale, un objet par nature destiné aux vitrines ou, le plus souvent, aux réserves des musées. Il était donc bien difficile à Martin Aurell de mieux équilibrer son travail entre sources écrites et témoignages matériels ».

Jacques VERGER



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de l'auteur, l'ouvrage de Thierry Kouamé, *De l'office à la dignité. L'écolâtre cathédral en France septentrionale du IX^e au XIII^e siècle* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 57), Leiden – Boston, Brill, XII-331 p., nombreuses cartes et tableaux.

Ce livre a été tiré par son auteur, actuellement maître de conférences à l'université Paris I – Panthéon-Sorbonne, d'un mémoire original d'habilitation soutenu en 2016.

Il s'agit, disons-le tout de suite, d'un beau travail, bien écrit et bien présenté, reposant sur une bibliographie considérable et sur le dépouillement de sources abondantes, le plus souvent imprimées ou numérisées, mais aussi sur un certain nombre de cartulaires inédits. Comme le titre même l'indique, l'étude prend en compte un éventail chronologique et géographique

large, d'autant plus large que l'auteur annexe à sa France du Nord les pays de la Loire et la Bretagne et qu'il ne s'interdit pas quelques coups de projecteurs complémentaires vers le monde anglo-normand ou les évêchés rhénans. La documentation mise en œuvre est ample et repose principalement sur deux grands types de sources : d'une part, des sources normatives (capitulaires carolingiens, législation conciliaire, collections canoniques, recueils de décrétales), d'autre part des actes de la pratique (chartes épiscopales et actes de chapitres cathédraux). Le livre de Thierry Kouamé se veut une contribution à l'histoire de l'enseignement dans la longue durée en ce qu'il s'efforce de montrer comment on est passé entre le IX^e et le XIII^e siècle du système des écoles, principalement monastiques, du haut Moyen Âge à celui des universités qui voit le jour vers 1200.

L'originalité du travail de Thierry Kouamé réside moins dans la largeur de la coupe chronologique (qui permet cependant de ne pas s'enfermer dans la problématique rebattue de la « renaissance du XII^e siècle ») ou dans le choix, qui ne prête guère à contestation, d'une vaste France septentrionale comme laboratoire du changement de paradigme que dans celui de la figure souvent citée mais méconnue de l'écolâtre comme témoin et acteur majeur de la mutation étudiée du « système d'enseignement » occidental, notion à laquelle l'auteur accorde une grande importance.

Le livre s'articule en quatre grands chapitres.

Le premier (« La naissance de l'écolâtre ») retrace, à partir de l'époque carolingienne, la généralisation progressive des écoles épiscopales et, simultanément, l'apparition de l'écolâtre. Les évêques ayant rapidement renoncé à enseigner eux-mêmes, un clerc lettré se voit chargé de cette fonction ; sa titulature se fixe peu à peu (*grammaticus*, *scolasticus*, *magister scolarum*), d'abord dans les pays de la Loire puis en France du Nord. La fonction devenant ainsi un office quasi permanent, une rémunération (*beneficium*), qui pouvait être une prébende, une rente, voire un salaire, y a été peu à peu attachée de façon stable.

Le second chapitre (« L'écolâtre dans le chapitre ») s'attache, sinon à la sociologie des écolâtres, impossible à saisir pour cette époque, du moins à sa figure institutionnelle. Au départ simple auxiliaire de l'évêque, ne dépendant que de lui, l'écolâtre, avec la constitution de son bénéfice dont les revenus provenaient généralement de la mense capitulaire, se rapproche de plus en plus du chapitre cathédral. C'est désormais très souvent un chanoine. Parfois, un dignitaire en place, l'archidiacre, le chantre ou le chancelier comme à Paris, accapare à son profit l'écolâtrie, mais souvent (dans dix-neuf des vingt-quatre cathédrales du Nord de la France, sur trente-neuf, ayant eu aux XI^e–XII^e siècles, un écolâtre permanent) c'est l'écolâtre lui-même qui est promu au rang de dignitaire. Comme il s'agissait malgré tout d'une dignité d'apparition relativement récente, l'écolâtre se retrouvait souvent au dernier rang dans la hiérarchie des dignitaires capitulaires. Mais ceci ne l'empêchait pas, en raison de ses capacités, de plus en plus appréciées, de lettré de jouer un rôle qui allait au-delà de l'enseignement et de l'administration de l'école cathédrale. On constate que, de plus en plus, les écolâtres, en plus de leurs obligations scolaires, pouvaient assister ou conseiller l'évêque ou le chapitre en prenant en charge les activités de chancellerie, en participant comme experts, arbitres ou juges aux juridictions diocésaines, en accompagnant des délégations ou des ambassades. Il pouvait même arriver qu'ils fussent promus à la dignité épiscopale, dans leur cathédrale même ou dans une cathédrale voisine ; les exemples en sont nombreux aux XI^e et XII^e siècles, de Gerbert de Reims à Geoffroy Babion, en passant par Hildebert de Lavardin, Ulger d'Angers ou Marbode de Rennes, etc. Ces promotions remarquables s'expliquent cependant avant tout par les qualités intellectuelles et le charisme personnel de ces personnages, si bien qu'elles se raréfient plutôt dans la seconde moitié du XII^e siècle, où, de plus en plus, des écolâtres sans relief particulier se voient supplantés pour ce genre de postes par de simples maîtres, plus connus, des écoles parisiennes.

Le troisième chapitre (« Les prérogatives de l'écolâtre ») montre qu'au rôle initialement avant tout pédagogique de l'écolâtre est venu progressivement s'ajouter un rôle administratif. On constate même que, dans les écoles cathédrales les plus importantes, certains écolâtres se faisaient désormais aider ou même remplacer par des adjoints ou *submonitores* qui prenaient en charge au moins les enseignements les plus élémentaires, notamment ceux de grammaire. Le développement de ce rôle administratif a peu à peu amené les écolâtres à devenir les responsables de la vie scolaire dans l'ensemble du diocèse ou en tout cas du territoire relevant directement de la juridiction épiscopale. Cette évolution, qui semble prendre naissance en Angleterre, a ensuite gagné le continent en prenant la forme concrète de la collation de la fameuse *licentia docendi*, cette « permission d'enseigner » par laquelle l'écolâtre, au nom de l'évêque, autorisait ceux qui en faisaient la demande et qu'il en jugeait dignes à rejoindre le corps enseignant de la cathédrale ou à ouvrir leur propre école dans le territoire de la juridiction épiscopale. Ce *jus scholarum* ne s'étendait cependant pas, en effet, aux dépendances des

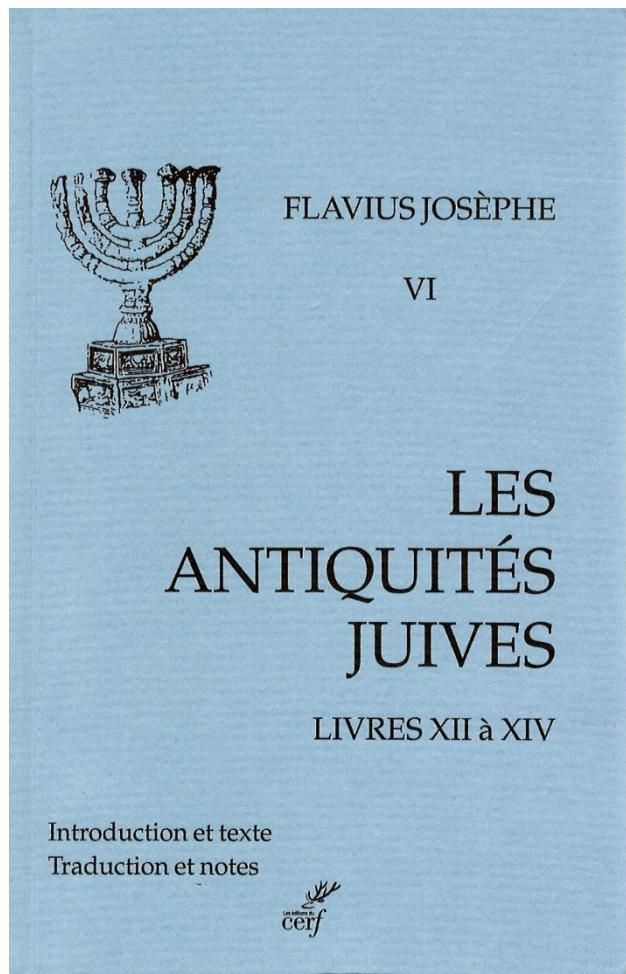
nombreux établissement immunistes (collégiales, monastères, etc.) enclavés dans le diocèse, voire des églises privées qui pouvaient subsister ici ou là. Le monopole scolaire de l'écolâtre était donc loin d'être absolu.

Il s'est heurté aussi à une autre limite que Thierry Kouamé met bien en lumière dans son dernier chapitre (« L'écolâtre à l'épreuve de la réforme »). À partir du milieu du XI^e siècle, les papes réformateurs ont certes poussé à la fois au retrait des moines de l'activité enseignante en reprenant le vieil adage hiéronymien : *Monachus non doctoris, sed plangentis habet officium*, et au développement des écoles cathédrales, ce qui ne pouvait que profiter aux écolâtres. La législation canonique synthétisée par Gratien puis les collections de décrétales de la seconde moitié du XII^e siècle en portent témoignages. Le pape Alexandre III (1159-1181) a en particulier joué un rôle décisif dans l'élaboration de cette législation qui, tout en affirmant le monopole scolaire de l'Église, l'a délibérément placé sous l'égide directe de la papauté. Mais, tout en validant le système de la *licentia docendi*, le pape a imposé que la compétence et l'autonomie des écolâtres soient bornées par les limites de leur juridiction ordinaire et, qui plus est, que cette *licentia* soit concédée gratuitement et à toute personne jugée apte à enseigner, ce qui était ouvrir la voie à des jurys de maîtres appelés à guider le choix de l'écolâtre. Affaibli par leur rang subalterne au sein des chapitres cathédraux, les écolâtres n'ont pas pu résister à cette évolution.

Paradoxalement donc, la révolution scolaire du XII^e siècle qui aurait pu aboutir au triomphe de l'écolâtre, s'est au contraire conclue par le dépassement de cet office qui, tout en gardant une modeste valeur honorifique, s'est vu supplanté au sein d'un nouveau système éducatif où le contrôle de l'enseignement et la validation des acquis ont été pris en charge, sous la tutelle directe de la papauté, par une autre institution autonome, l'université, qui nait, en particulier à Paris, sans que les écolâtres y aient grande part, peu après 1200.

On voit qu'au total le livre de Thierry Kouamé est une belle synthèse qui, tout à la fois, fait le point de manière érudite et quasiment définitive sur une figure jusqu'à ce jour souvent citée mais mal connue, celle de l'écolâtre cathédral, et replace les métamorphoses de celle-ci dans une évolution de longue durée et de grande portée, celle du système d'enseignement dominant dans l'Occident médiéval entre le IX^e et le XIII^e siècle. »

Françoise BRIQUEL-CHATONNET



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part des auteurs de l'édition, le volume : FLAVIUS JOSEPHE VI *Les Antiquités juives, livres XII à XIV, Introduction, traduction et notes* par François Villeneuve, Étienne Nodet, Anca Dan et Édith Parmentier avec la collaboration de Marie-Christine Marchellesi et Laurianne Sève, Paris, éditions du Cerf, 2021. LXVII + 281 pages d'édition et autant de traduction.

Dans les *Antiquités juives*, magistrale œuvre en 20 livres de Flavius Josèphe, l'auteur voulait brosser une grande fresque de l'histoire juive depuis les origines jusqu'à son l'époque où il l'a écrit, à la fin du 1^{er} siècle de notre ère, afin de la faire connaître au monde romain qui dominait l'œcumène. Les dix premiers livres sont essentiellement une paraphrase des livres bibliques, alors que les dix derniers reposent sur de multiples sources. Le volume ici présenté (livres 12 à 14) couvre la période qui s'étend de 323 à 37 avant J.-C. c'est à dire de la mort

d'Alexandre le Grand à celle du dernier roi asmonéen et à la promotion d'Hérode comme roi client de Rome. Il s'agit donc d'une période essentielle, celle de la formation d'une identité judéenne dans la suite du mouvement amorcé à l'époque perse.

Ce volume s'inscrit dans la grande entreprise d'Étienne Nodet qui a déjà publié, seul ou en collaboration, le volume I (livres 1-3) en 1990, le volume II (livres 4-5) en 1995, le volume III (livres 6-7) en 2001, le volume IV (livres 8-9) en 2005 et le volume V (livres 10-11) en 2010. Ce VI^e volume a été élaboré dans le cadre du séminaire de François Villeneuve à l'École Normale Supérieure et poursuivi dans le même cadre par Édith Parmentier, avec de nombreuses collaborations.

L'introduction reprend rapidement les questions d'établissement du texte, en indiquant seulement ce qui est propre au volume en question, les principes généraux ayant déjà été posés dans le premier volume. Les éditeurs corrigent parfois l'édition de référence de B. Niese et ont élaboré des stemmas pour chacun des trois livres édités. L'écriture du texte par Flavius Josèphe fut progressive, et des versions provisoires ont été mises en circulation, avant diverses révisions, ce qui permet de discerner trois étapes rédactionnelles des *Antiquités*, qui induisent des incohérences que l'on ne retrouve pas dans la *Guerre des Juifs*. Flavius utilise pour la période hellénistique un certain nombre d'auteurs comme Hécatée d'Abdère, Agatharchide de Cnide,

Polybe, Strabon, Nicolas de Damas, Tite Live ou Diodore. Mais il souligne que globalement l'histoire de son peuple est très peu connue des historiens. Il se fonde de façon plus détaillée sur la lettre d'Aristée qu'il paraphrase abondamment. Pour 1 Maccabées, il a connu une forme hébraïque du livre ou de ses sources et son texte diffère donc sensiblement du livre actuel qui est plus centré sur la légitimité de la dynastie hasmonéenne.

L'introduction évoque également quelques grandes questions que posent ces épisodes, comme la question de la légitimité sadocide des grands prêtres oniades avant la crise maccabéenne, dont elle conclut qu'elle est impossible à établir. Elle revient aussi sur la rupture entre Juifs et Samaritains, dont l'origine se trouve dans une réaction différente des deux groupes aux exigences d'Antiochos IV. Le parti maccabéen, de tendance extrémiste, s'opposait à tout compromis alors que les Samaritains transigeaient. De même, les maccabéens se sont opposés au parti d'Onias, réfugié en Égypte, qui y avait fondé une communauté et un temple. Josèphe se montre soucieux de réduire ces oppositions et de souligner l'unité du peuple. Rassemblant une énorme documentation, Josèphe insiste sur la continuité du judaïsme depuis Moïse, insère l'histoire de la Judée dans celle du Proche-Orient, suit la progression du pouvoir romain, seul capable selon lui de garantir la paix et tient à affirmer l'identité juive. Des tableaux des dynasties et quatre cartes complètent utilement l'introduction.

En 281 pages doubles, l'édition critique du texte grec avec appareil et la traduction française très abondamment annotée, disposées en vis-à-vis, donnent à lire ces trois livres de l'ouvrage de Flavius Josèphe qui couvrent toute l'époque hellénistique. C'est une mine pour étudier l'histoire du Proche-Orient durant cette période et on saura gré aux auteurs de mettre ainsi à disposition un texte fiable, une traduction facile à lire et de nombreuses explications ».

Olivier Soutet



Grande Grammaire Historique du Français (GGHF), publiée sous la direction de Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Sophie Prévost et Tobias Scheer, Berlin et Boston, 2020, de Gruyter et Mouton, 2 vol, LIII-961 pages et XLIII-1224 pages

Longtemps attendue, la *Grande Grammaire Historique du Français* (GGHF), publiée sous la direction de Christiane Marchello-Nizia, Bernard Combettes, Sophie Prévost et Tobias Scheer et grâce à la collaboration, très largement internationale, de plus de trente linguistes diachroniciens spécialisés dans les divers grands domaines du champ linguistique, fera date, disons-le d'emblée, dans la longue et copieuse histoire des descriptions diachroniques de la langue française.

Organisée en dix parties et cinquante et un chapitres, répartis sur près de 2200 pages, cette grammaire – le mot *grammaire* étant à entendre ici dans le sens très extensif de description à fin potentiellement systématique d'une langue prise dans son entier – appelle, par nature, des analyses et discussions de détail très nombreuses qui excèdent évidemment non seulement le cadre quantitatif usuel d'un compte rendu mais aussi la compétence d'un seul auteur de recension, qui, si grande soit-elle, ne couvre qu'incomplètement le champ décrit. Aussi avons-nous jugé nécessaire de nous en tenir, pour l'essentiel, à des commentaires qui touchent prioritairement à la conception et à la structuration d'ensemble de cette description historique à visée globale, à démarche réflexive et à organisation thématique.

Une description à visée globale

Outre le fait que cette grammaire a pour objet naturel de couvrir l'entier du développement historique de la langue, cette visée globale se manifeste de trois façons, d'abord par la largeur du domaine disciplinaire couvert, ensuite par l'importance des corpus, support des analyses et de leurs illustrations, enfin par la mise en place d'index permettant une vision synoptique de certains faits d'évolution.

Le lecteur se convaincra aisément de l'extension disciplinaire de l'ouvrage en parcourant les pages liminaires de chaque volume, qui offrent, d'une part, un sommaire fournissant titres de parties et de chapitres (sommaire intégralement fourni non seulement au début du premier volume mais aussi au début du second), d'autre part, une table des matières détaillée spécifique à chaque volume. Nous nous bornons dans les lignes qui suivent à rappeler

la liste des parties sans mentionner strictement les titres des chapitres qui les constituent mais, plus succinctement, en indiquant les données et notions principales spécialement abordées dans chacun d'eux :

Volume 1

Partie 1 : Fondements théoriques et méthodologie (théorie du changement linguistique ; corpus de base ; questions de périodisation) ;

Partie 2 : Histoire externe (naissance et affirmation de la notion de « français » ; données historiques, géographiques et démographiques permettant de rendre compte de l'émergence du français ; phénomènes de colinguisme et de contact linguistique ; développement de la langue et production textuelle ; interventions régulatrices sur la langue) ;

Partie 3 : Phonétique historique (principes de description et d'analyse ; hiérarchie des paramètres à portée évolutive ; processus de réduction des mots ; évolution des voyelles en syllabe fermée et en syllabe ouverte ; évolutions des consonnes en position faible ou en position forte ; palatalisations ; le cas de yod) ;

Partie 4 : Graphies et ponctuation (genèse d'une norme graphique ; faits graphiques majeurs ; histoire de la ponctuation) ;

Partie 5 : Morphologie et morphosyntaxe (dérivation et flexion ; histoire des catégories soumises à variation flexionnelle ; histoire des invariables).

Volume 2

Partie 6 : Syntaxe (syntaxe subphrastique ; expression des positions des constituants majeurs selon le type de proposition ; syntaxe de la phrase simple ; syntaxe de la phrase complexe ; syntaxe spécifique de l'oral) ;

Partie 7 : Sémantique grammaticale (sémantique verbale ; sémantique des déterminants et des pronoms ; sémantique des connecteurs : quadratifs, énonciatifs et argumentatifs ; sémantique des coordonnants ; la négation de phrase) ;

Partie 8 : Enonciation et textualité, pragmatique (la cohérence discursive ; niveaux énonciatifs et informationnels ; la structuration du texte) ;

Partie 9 : Lexique et sémantique lexicale (principes d'analyse en sémantique lexicale ; bases étymologiques ; constitution historique du lexique ; morphologie et productivité ; lexique et construction syntagmatique ; les emprunts) ;

Partie 10 : Conclusion (synthèse présentant les grands traits de l'évolution du français).

Conçue en un moment de l'histoire de la linguistique où la linguistique de corpus s'est imposée à beaucoup de chercheurs comme la base indispensable de toute analyse, il était évidemment obligatoire que la GGHF, par ailleurs largement héritière de très nombreux travaux de linguistique historique du français fondés sur le dépouillement raisonné de nombreux textes (avant même le développement de la linguistique informatique), s'appuyât sur un corpus à la fois pourvoyeur d'exemples et susceptible de permettre la quantification de certains phénomènes observés. La GGHF, pour être précis, s'appuie sur deux corpus, dont la conception et l'élaboration sont précisément décrites au chapitre 3 : un corpus principal échantonné de plus de 2 millions de mots et un corpus complémentaire jugé nécessaire pour la prise en compte de faits présumés peu ou pas représentés dans le corpus principal. Un tableau récapitulatif aux p. 46-53 fournit la liste des ouvrages dépouillés tant au titre du corpus principal qu'au titre des corpus complémentaires.

A la visée globale concernant la matière décrite s'ajoutent des modes d'accessibilité à ladite matière, constitués par des index nombreux. La GGHF associe à un index notionnel, contenu dans sa version papier, un index exclusivement informatique (accessible en ligne et gratuitement sur le site de l'éditeur) réunissant un fichier-mère (pour lequel seul le support informatique, nous dit-on, était possible) qui permet de visualiser toutes les formes diachroniques d'un mot et des fichiers spécialisés qui permettent l'accès pour les quatre étapes retenues pour un mot : étymologie, ancien français, moyen français, français classique.

Ces quatre composantes de globalité (largeur diachronique, largeur disciplinaire, largeur et variété des corpus de référence, constitution d'index permettant une vision synthétique des données notionnelles et sémiologiques traitées dans la *Grammaire*) appellent quelques commentaires :

- en ce qui concerne les index : on passera vite sur l'accessibilité au fichier-mère, que certains lecteurs plus ou moins familiers avec les manipulations informatiques jugeront peut-être délicate ; en revanche, les fichiers spécialisés, dont l'éditeur nous dit qu'ils étaient justiciables d'une version papier, auraient gagné, selon nous, à apparaître sous cette version après l'index notionnel.
- en ce qui concerne les corpus, il va de soi qu'ils ne prennent plein intérêt que s'ils conduisent à des traitements quantitatifs permettant de mesurer, au moins approximativement, l'émergence, le développement et, le cas échéant, la marginalisation, voire la disparition, d'une forme, d'un emploi, d'une tournure. La GGHF n'en est pas avare, ce travail de mesure se manifestant à travers des tableaux ou des visualisations graphiques nombreux et éclairants. Bien entendu, on pouvait s'attendre à ce que ce recours à la mesure soit d'importance inégale selon les domaines concernés et selon les contributeurs. C'est le cas. Parmi d'autres exemples, on peut regretter que les faits de concurrence observables en ancien français entre imparfait de l'indicatif et passé simple (voir tome II, p.1508) et repérés depuis très longtemps par la littérature spécialisée n'aient pas fait l'objet d'un traitement quantitatif, voire de tests de corrélation (type χ^2). La matière s'y prêtait.
- la largeur disciplinaire : de couverture disciplinaire large, l'ouvrage court à proportion le risque d'être « incomplet » dans tel domaine particulier. Prudemment les auteurs, dès le début, signalent du reste les « incomplétudes » de leur entreprise, justifiées, selon eux, par leur désir de privilégier « une analyse plus poussée de certains aspects, mieux à même d'éclairer les résultats d'une approche novatrice dans sa dimension diachronique » (tome I, p. 5). Pratiquement, ces zones d'incomplétude annoncées concernent, en sociolinguistique, la variété des usages contemporains, en grammaire du texte, l'anaphore, en morphosémantique, les auxiliaires et les verbes supports, en syntaxe, les constructions infinitives ou participiales. Dont acte. On ajoutera qu'à l'intérieur de tel chapitre, il est évidemment aisé d'identifier des absences : les amoureux des tournures concessives pourront ainsi s'étonner qu'aucune place (sauf erreur ?) ne soit consacrée à l'émergence de *bien que* ou *d'avoir beau* ; les linguistes acquis à la pleine légitimité de la sémantique grammaticale (à penser, selon nous, prioritairement comme la discipline visant à traiter le plus efficacement possible la polysémie de certains morphèmes grammaticaux) regretteront que la partie qui y est consacrée ne proposent aucune synthèse sur les deux morphèmes grammaticaux les plus

polyvalents et les plus abstraits du français, *que* (conjonction, adverbe, pronom, support du subjonctif jussif, notamment) et *si* (conjonction, adverbe, mot-phrase); d'autres enfin, plus intéressés par la dimension sociologique et culturelle de la langue, tout en admirant la rare finesse des analyses théoriques formelles du lexique (approche à visée formalisante tant dans le plan sémasiologique que dans le plan onomasiologique), ne pourront s'empêcher de penser que l'examen historique du lexique français passe aussi par une périodisation indexée sur le développement des lexiques spécialisés lié à l'expansion du français vers les domaines eux-mêmes spécialisés de la théologie, de la philosophie, de la médecine, des sciences, des arts, des métiers, etc.

- reste la complétude/incomplétude diachronique : là encore, les auteurs prennent soin de signaler qu'ils ont privilégié une partie de la diachronie, tirant argument du fait qu'antérieurement, les siècles postérieurs au Moyen âge auraient eu une place de choix comparée à celle qui était réservée aux états anciens. Voire. S'il est légitime en effet de faire une place éminente à cette période fondatrice dans tous les domaines de la description, on attend cependant que les autres moments soient eux aussi largement couverts. C'est très souvent le cas, par exemple pour l'histoire phonétique (chapitre 24) ; de même pour l'histoire graphique ou morphologique. En revanche, les chapitres de syntaxe, notamment pour ce qui concerne la phrase complexe en particulier, laissent souvent la portion congrue à la tranche postérieure au XVI^e siècle avec une tendance à l'indifférenciation sur la période allant du second XVII^e siècle à l'époque contemporaine.

Une démarche réflexive

La GGHF, au-delà du mérite de ses concepteurs et de ses rédacteurs, est indéniablement aussi – et ceux-ci ne manquent pas de le reconnaître au fil des pages – le produit de l'exceptionnel développement des travaux en linguistique historique notamment depuis la seconde moitié du XX^e siècle, sans négliger bien entendu les apports des héritages plus anciens, en particulier en matière de phonétique historique.

La consultation de la bibliographie est sous ce rapport particulièrement instructive : elle constitue pour les chercheurs et futurs chercheurs, au-delà des descriptions mêmes de la GGHF, une base d'informations de très grand prix. Bien entendu, chaque lecteur pourra sans doute, en fonction de sa propre spécialité, constater des oubliés. On nous permettra d'en signaler un, massif, qui concerne la thèse de Robert Martin, *Le Mot "rien" et ses concurrents en français (du XIV^e siècle à l'époque contemporaine)*, Paris, Klincksieck, 1966. Oubli d'autant plus regrettable que l'ouvrage est doublement éclairant sur l'histoire de la négation en français et sur celle des mots indéfinis.

Ajoutons que l'apport des prédecesseurs n'est pas simplement signalé (par la bibliographie d'ensemble et par les bibliographies sélectives – très utiles – clôturant chaque chapitre ou section de chapitre) ; il est aussi parfois évalué, mis en perspective : c'est le cas notamment pour les chapitres traitant de domaines très anciennement explorés : phonétique, graphies, étymologie.

La réflexivité ne s'appuie pas seulement sur l'exploitation d'un capital quantitatif mais aussi sur diverses formes de problématisation. Nous en retiendrons deux :

- la problématisation des champs disciplinaires, c'est-à-dire des modes d'analyse de certaines des données à décrire : l'exemple parfait est fourni par le chapitre (de très heureuse venue) traitant de sémantique grammaticale, qu'effectivement la *Grammaire* aurait pu ignorer en déférant le traitement de la matière qui en relève soit à la morphologie, soit à la syntaxe ;
- la problématisation du mécanisme même du changement, de ses causes, de ses modes d'effectuation, de ses phases, de sa vitesse : ces questions sont clairement abordées dans le chapitre 2 de l'ouvrage. C'est là qu'est introduit le concept-clef de grammaticalisation (processus par lequel un mot du lexique devient un mot de la grammaire : ainsi le substantif *question*, « interrogation », « sujet à traiter », devient-il préposition dans un emploi comme *question économie, la situation est préoccupante* ; processus par lequel un mot déjà grammatical devient encore plus grammatical : ainsi le pronom-déterminant démonstratif latin *illum* fournit-il en ancien français *le*, article et pronom personnel, par élimination de son trait proprement déictique) et de son avatar qu'est la pragmatisation (processus par lequel un mot de la langue devient un simple marqueur discursif : ainsi de *donc*, mot initialement grammatical, qui, perdant son sens logique, devient un outil interjectif dans *dis donc !*).

Les diachroniciens savent le rôle central qu'occupe la notion de grammaticalisation dans les travaux de linguistique diachronique, rôle d'autant plus central qu'il semble bien s'agir d'un phénomène universellement observable. Leur dette est donc immense à l'égard d'Antoine Meillet qui introduisit cette notion dans un célèbre article de 1912, repris dans *Linguistique historique et linguistique générale* (1920). On ajoutera ici deux remarques :

- (1) on n'a pas attendu les années 70 pour « travailler » cette notion de grammaticalisation, explicitement nommée ou non. Gustave Guillaume et les linguistes se réclamant plus ou moins directement de ses travaux l'ont fait à partir de la notion de subduction, absente de l'index notionnel de la GGHF, mais qui aurait permis de penser plus avant le mécanisme de grammaticalisation notamment dans le traitement des auxiliaires, *avoir* en particulier à l'interface de la morphologie historique (*avoir* à la base des désinences des futur et conditionnel), de la sémantique grammaticale (*avoir* verbe plein, verbe support de locution, verbe noyau du prédicat existentiel, *il y a*, auxiliaire en concurrence avec *être* dans la formation de l'accompli) et de la syntaxe du groupe verbal (évolution du statut de l'objet depuis *j'ai des pommes cueillies* jusqu'à *j'ai cueilli des pommes* et *les pommes que j'ai cueillies*) ;
- (2) cette notion de grammaticalisation rencontre évidemment ses limites : centrale en sémantique grammaticale, elle a une portée réelle mais circonscrite en syntaxe et lexicologie. C'est un des modes du changement à côté notamment de l'évolution phonétique, de l'analogie, de l'étymologie populaire. Autrement dit, elle répond à la question du comment du changement et non du pourquoi. Elle ne dispense donc pas d'une interrogation sur les causes du changement linguistique, plus exactement sur ce qui fait qu'une langue, en tant que vivante, ne peut pas ne pas évoluer et cela non seulement dans son lexique mais aussi dans sa structure phonétique/phonologique et dans sa grammaire.

Les auteurs de la GGHF prennent explicitement position sur cette question : « l'approche adoptée dans la GGHF, écrivent-ils, repose sur la conviction, confirmée par l'étude des données, que la variation est au cœur, et à l'origine, des changements, et que l'usage de la langue par les locuteurs joue un rôle essentiel, tant dans leur déclenchement que

dans leur diffusion. » (partie I, p. 20) Ce qui définit une thèse variationniste et fonctionnaliste, qui aura tendance à privilégier les causes externes du changement (besoins d'expression, essentiellement dans le plan lexical, conditionnés par le perpétuel renouvellement des réalités du monde qui nous entoure et des représentations cognitives que nous en avons ; souci d'expressivité, notamment dans le plan syntactico-énonciatif, lié à la mise en œuvre prioritairement discursive du langage – mise en œuvre toujours menacée de banalisation, ce qui rend nécessaire précisément la recherche renouvelée d'expressivité ; principe d'économie et de simplicité, notamment dans les plans phonétique et morphologique, commandant notamment aux rationalisations analogiques etc.) au détriment des causes internes (instabilité d'un système, redondances inutiles, etc.), repensées en fait comme déclencheuses d'une correction imprimée par le sujet (collectif) précisément en vertu du besoin d'expression, du souci d'expressivité et du principe d'économie.

On ne doit pas ignorer le fait qu'une autre pensée du changement est possible, qui rapporte le changement, notamment en matière grammaticale, à une systématique de la langue en tant que logique finalisée tendant notamment vers une congruence maximale de la représentation et de l'expression. L'histoire d'une langue, dans cette perspective, est vue alors moins comme adaptation permanente par le sujet collectif de la langue au monde ou comme recherche d'une meilleure efficacité discursive que comme auto-compréhension de la langue par elle-même. La marginalisation du subjonctif imparfait nous fournit un excellent exemple de cette double manière d'envisager l'histoire (notamment grammaticale) de la langue, soit comme adaptation discursive, soit comme approfondissement systématique. Cette marginalisation, on le sait, à défaut de commencer à l'époque contemporaine (XIX^e siècle), connaît une accélération très forte qui peut intriguer ne serait-ce que, parce qu'au moins dans les constructions en subordonnées, l'emploi du subjonctif imparfait dans une conjonctive dépendant d'une régissante au passé (*je souhaitais qu'il vînt*) créait un effet de symétrie parfaite avec la construction associant régissante au présent/futur et conjonctive au subjonctif présent (*je souhaite/souhaiterai qu'il vienne*). *A priori*, cette symétrie parfaite aurait dû être un facteur de préservation de l'imparfait du subjonctif. Or il n'en fut rien. Les très brèves lignes consacrées à cet événement (majeur, selon nous) restent assez muettes quant à l'explication profonde de ce phénomène qui est quantitativement d'importance puisqu'il fait disparaître rien de moins que 50% des formes simples d'un mode (et tout autant de ses formes composées puisque le subjonctif plus-que-parfait se marginalise tout autant face au subjonctif passé). Les constructions à régissante au conditionnel, suggère la *Grammaire*, auraient été un facteur de possible confusion (puisque elles admettent les deux paradigmes du subjonctif dans la subordonnée qu'elle régissent), jouant en faveur d'une solution monoparadigmatique en faveur du subjonctif présent, avec une exception, d'ampleur quantitative variable pour les troisièmes personnes du singulier du subjonctif imparfait, qui se seraient mieux maintenues à cause, nous dit-on, des auxiliaires *être* et *avoir*, où, respectivement, les formes *fût* et *eût* offrent une belle résistance. Résumons-nous : le conditionnel aurait créé une zone de neutralisation paradigmatische, dans laquelle le sujet collectif se serait engouffré, par simplicité paresseuse mais au risque de renoncer à la symétrie entre la construction [régissante au présent/futur suivie d'une subordonnée au subjonctif présent] et la construction [régissante au passé suivie d'une subordonnée au subjonctif imparfait], où ladite simplicité paresseuse pouvait aussi trouver son compte. Quant aux troisièmes personnes qui résistent, elles semblent venir perturber ce

mécanisme simplificateur pour un bénéfice que l'on discerne mal. On le voit : cette logique d'adaptation discursive à fin simplificatrice est d'une portée explicative assez faible. La question centrale en fait à poser est celle de la nature de la distinction des deux paradigmes simples du subjonctif, dont on doit bien constater que la perte ne fut pas dommageable ? Assurément pas une distinction intrinsèquement temporelle, permettant l'inscription de l'événement concerné dans le présent ou le futur ou bien dans le passé car la perte d'un des deux paradigmes n'aurait pas manqué d'introduire un brouillage sémantique fâcheux. On pencherait plutôt pour une distinction dans l'ordre du degré de virtualité de l'événement (subjonctif présent de virtualité moyenne autorisant des emplois quasi actualisants comme le *soit* stipulatoire dans un sujet de mathématiques : *soit un triangle ABC...vous montrerez...* ; subjonctif imparfait plus en phase avec une virtualité forte, ce qui explique que le seul cas où il se maintient est celui des tours hypothético-concessifs, desquels le subjonctif présent est exclu (*Dussé je mourir, je ne renoncerai pas à mon projet* alors que **Doivé je mourir, je ne renoncerai pas à mon projet* est agrammatical). Reste que cette distinction non appuyée sur une antonymie binaire (à la différence des distinctions temporelles : présent *vs* futur ; présent *vs* passé ; futur *vs* passé) est fragile et joue en faveur d'une auto-neutralisation au bénéfice de l'un des deux paradigmes. En profondeur, on le voit, c'est la faiblesse liée à une complexité, mal rentabilisée, du système (qu'il ne faut pas confondre avec la difficulté d'en user, puisque, on l'a dit, la symétrie de surface évoquée plus entre la construction [régissante au présent/futur suivie d'une subordonnée au subjonctif présent] et la construction [régissante au passé suivie d'une subordonnée au subjonctif imparfait] était un facteur de conservation du subjonctif imparfait) qui aurait emporté le subjonctif imparfait.

Une articulation thématique : une grammaire historique et pas une histoire de la langue

Toute entreprise de nature linguistique à dimension diachronique est confrontée à la problématique de la périodisation. On sait combien celle-ci est délicate, et pour une raison de fond : périodiser, c'est introduire du discontinu à l'intérieur d'une réalité, une langue, dont le développement est de l'ordre du continu. Impossibilité de périodiser donc, mais en même temps nécessité de le faire en vertu d'une règle de l'esprit qui impose pour penser le continu de l'analyser – non pas certes sur la base de frontières étanches mais d'étapes identifiables à la fois distinctes et étroitement articulées l'une à l'autre.

La GGHF expose très clairement les termes de ce problème à travers notamment deux difficultés qui concernent l'homogénéité des périodisations proposées. Première difficulté : la périodisation peut-elle éviter de mêler histoire interne et histoire externe de la langue ? Si on se tourne vers l'ouvrage à statut de référence absolue qu'est l'*Histoire de la Langue française* de Ferdinand Brunot (et de ses nombreux successeurs), on constate que la réponse, telle qu'on peut la déduire des divers volumes, est incontestablement positive, mais au bénéfice de la seule histoire externe : la périodisation mêle en effet repérage simplement chronologique et référence culturelle et/ou politique, comme le montre parfaitement le volume I, sous-titré *De l'époque latine à la Renaissance*. Intuitivement, le linguiste éprouve de l'embarras face à un tel mode de périodisation, qu'il accepte faute de mieux sans le trouver satisfaisant. L'histoire interne offre-t-elle une meilleure prise, plus authentiquement linguistique ? *A priori*, oui. La mise en évidence d'une succession allant du très ancien français (IX^e -XI^e siècle) au moyen français en passant par l'ancien français (XII^e-XIII^e siècle) paraît satisfaisante, mais avec une réserve sur

le moyen français, dont l’empan chronologique ne fait pas consensus. Surtout, si on le fait suivre du français préclassique, puis du français classique, ce qui est la tendance aujourd’hui majoritaire, et selon nous à bon droit, on doit reconnaître qu’on réintroduit alors dans la périodisation une composante d’externalité, le terme *classique* renvoyant certes au premier grand moment d’institutionnalisation de la langue à des fins codificatrices mais aussi, et l’un ne va pas sans l’autre, à un (très) important moment littéraire dans l’histoire culturelle de la France. Au moins ce mot *classique* peut-il faire consensus quant au référent esthétique auquel il renvoie. Rien de tel pour les périodes qui suivent : français moderne, français contemporain. On « retombe » en fait, sans le dire toujours vraiment, sur une périodisation franchement externe, celle des historiens (français), spécialistes d’histoire politique avec comme moment charnière entre modernité et contemporanéité les années 1789-1815 (Révolution et Empire). Deuxième difficulté : à l’intérieur d’une conception strictement internaliste de l’histoire de la langue, peut-on parvenir à une périodisation homogène, c’est-à-dire incluant pour une période identifiée tous les domaines de la langue (phonétique/phonologie, morphologie, syntaxe, composante pragmatico-énonciative, lexique) ? Il semble que ce soit possible pour l’ancien français, notamment pour son *terminus ad quem* (tournant du XIV^e siècle) avec la concentration en un moment relativement étroit de faits saillants en phonétique (résolution des diphtongues ; dépalatalisation des anciennes affriquées), en morphologie (fin de la déclinaison substantivo-adjectivale ; nette tendance à l’homogénéisation des paradigmes verbaux grâce à l’action analogique), en syntaxe (installation de morphèmes tels que l’article, dans le syntagme nominal, et le pronom personnel sujet, dans le cadre phrasique, comme constituants sinon automatiques au moins de très haute fréquence) et en lexicologie (ouverture du français à des lexiques savants ou techniques spécialisés). Il n’est pas sûr en revanche que l’on retrouve ensuite dans l’histoire du français des repères sur lesquels convergent semblablement des faits saillants dans les grands domaines de la langue envisagés.

La solution de la GGHF a consisté à contourner ces difficultés de périodisation, d’une part en déconnectant histoire externe (traitée, par ailleurs, de manière très satisfaisante dans une partie initiale de l’ouvrage) et histoire interne et, comme l’indiquait le rappel du sommaire de l’ouvrage à l’ouverture de ce compte rendu, à découper l’histoire interne en plusieurs tranches non pas chronologiques mais disciplinaires, la réintroduction de la dimension proprement chronologique n’intervenant qu’à l’intérieur de chacun des tranches, voire à l’intérieur des diverses composantes de ces tranches.

La GGHF en ce sens n’est pas une histoire de la langue française, ce qu’elle ne revendique, du reste, pas. Le linguiste diachronicien n’en souffre pas considérablement, sauf peut-être le lexicologue, qui, nous l’avons déjà dit, se sent privé d’une histoire culturelle du lexique français (malgré tout quelque peu présente dans le chapitre 50, où sont développées les strates successives d’emprunts).

Il est vraisemblable que l’amateur éclairé, non linguiste, partage cette frustration et soit parfois quelque peu désorienté à la lecture d’un ouvrage au demeurant de la plus grande importance non seulement par l’ampleur de la matière traitée mais aussi par les nombreuses pistes bibliographiques et interprétatives qu’il ouvre et par les débats qu’il ne manquera pas de susciter sur de nombreux points. C’est assurément la marque d’un livre qui ne sera pas remplacé avant longtemps.

L’Académie a attribué à cet ouvrage le prix Chavée (2021)